



N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023

**Objet :** Culture.- Subside spécifique.- Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" : 250.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg";

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 250.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention de la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" pour couvrir ses frais d'exploitation.

Article 2 : La dépense sera engagée sur l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :